

Compte rendu du Conseil Municipal du 08 mars 2018

Date de convocation : le 26 février 2018 Date d'affichage : 15 mars 2018

Nombre de Conseillers : En exercice: 12 Présents : 7 Votants : 9

L'an deux mil dix-huit, le huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel MORICEAU, Maire.

Étaient présents :

MORICEAU Michel, HAUTEM Thierry, ROUSSEAU Chantal, BLOT Cécilia, BARBAULT Mélanie, MOULIN Mélanie, DODIER Jean-Yves.

Étaient absents : HAUBERT Daniel, BOUCHEZ Benjamin, LAURIERE Arnaud, CUREAU Julie, MARTINEAU Céline.

Etaient représentés : BOUCHEZ Benjamin a donné pouvoir à MOULIN Mélanie.
HAUBERT Daniel a donné pouvoir à HAUTEM Thierry.

Monsieur Michel Moriceau, Maire, ouvre la séance à 20H30 dans la salle du Conseil Municipal et constate que le quorum est atteint.

Il remercie l'assemblée d'être présente.

Le Conseil Municipal a désigné Mme ROUSSEAU Chantal secrétaire de séance.

0 - APPROBATION COMPTE RENDU DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Ouverture de crédit avant vote du budget.

I – PARTICIPATIONS SIVOS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune Jupilles a versé un acompte de 5 000,00 € le 9 février 2018 sur la première participation demandée par le SIVOS de Bercé.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Donne son accord pour verser le solde soit 15 691.07 € dès que la trésorerie de la commune le permettra.

Cette somme sera prélevée sur le compte 65548 en section de fonctionnement.

II – RENOUELEMENT TEMPS PARTIEL AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Florian Paineau, Agent Technique, sollicitant un renouvellement de temps partiel à 60 % à compter du 1er avril 2018, pour une durée de 6 mois.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Accepte le renouvellement de temps partiel demandé par Monsieur Florian Paineau, à compter du 1er avril 2018 et pour une durée de 6 mois.

III – INDEMNITE POUR LE RECEVEUR MUNICIPAL INTERIMAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'attribuer une indemnité au Receveur Municipal intérimaire pour la période de septembre 2017 à janvier 2018.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de ne pas attribuer d'indemnité au Receveur Municipal intérimaire.

IV – ETUDE DES DEVIS POUR LE CAFE

N'ayant pas reçu tous les devis, Monsieur le Maire propose de reporter ce point lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal

V – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DU MULTI SERVICES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer des dossiers de demandes d'aides auprès de l'Etat (DETR), de la Région et du Département dans le cadre du projet d'aménagement du nouvel espace multiservices.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré par 8 voix Pour et une Abstention

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de demandes d'aides auprès de l'Etat (DETR), de la Région et du Département pour l'aménagement du local multi-service.

VI- ETUDE DES DIFFERENTES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions.

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Accorde les subventions suivantes aux différentes associations pour l'année 2018.

Ces subventions seront versées aux associations lorsque celles-ci auront fourni leur bilan financier.

Foyer Rural de Jupilles :	170 €	
Génération Mouvements:	120 €	
AFN :	120 €	
Comité des Fêtes :	110 €	
La Dinantaise :	40 €	
Les Trolls en Folie :	110 €	
Benoha :	100 €	
CREP-SSE :	55 €	
Pompiers de Thoiré sur Dinan :	160 €	
Le Souvenir Français :	35 €	
CFA BTP :	36 €	(Pour un élève de Jupilles)
CCI :	108 €	(Pour 3 élèves de Jupilles)
ADMR :	50 €	

VII – MISE EN VENTE DE LA MAISON COMMUNALE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente la maison communale.

Après discussion, le prix de vente est fixé au prix de 60 000€ net vendeur.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide de mettre la maison communale en vente au prix de 60 000,00 € net vendeur

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte de vente et tous les documents concernant cette vente.

VIII – CONSEQUENCES DE LA CIRCULATION DES VEHICULES MOTORISES SUR LES CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que certains chemins communaux et ruraux sont de plus en plus empruntés par des groupes de véhicules à moteur de type moto et quad.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil Municipal.

Après concertation, Il est demandé à la Commission Voirie de lister les chemins à préserver et proposer des solutions pour limiter les dégradations et nuisances provoquées par le passage des motos et quads.

IX- OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'engagement pris par la commune pour acquérir la dernière licence IV du village. Licence IV exploitée jusqu'à fin aout 2017 par le café le Saint Jacques.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide d'ouvrir des crédits avant le vote du budget au compte 2051, pour un montant de 5 000,00 € (Cinq mille euros).

**Le conseil municipal
S'engage** à inscrire cette somme au budget primitif.

DIVERS

Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie du 19 mars aura lieu cette année le lundi 19 mars 2018 à Flée à 11h30. Cette cérémonie sera précédée par le dépôt d'une gerbe à Jupilles à 10h15.

Monsieur le Maire informe que l'école de Beaumont Pied de Bœuf invite les élus dans le cadre du printemps des poètes pour une déambulation dans le village, le vendredi 23 mars 2018 à partir de 14h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.